

## **La Commission du personnel de l'UNIL (CoPers) se positionne contre l'anglais obligatoire au stade des demandes de subsides pour la recherche en science politique.**

La Commission du personnel de l'Université de Lausanne s'alarme de la décision, annoncée en décembre dernier par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), d'exclure les requêtes soumises dans l'une des langues nationales au profit exclusif de l'anglais. Cette décision intervient en outre dans un domaine où il était admis jusqu'ici, y compris par le FNS, qu'au stade de l'élaboration des projets la langue utilisée avait une influence déterminante sur le déploiement de la pensée elle-même, le choix des concepts, l'originalité et la qualité des projets.

La Copers s'inquiète des répercussions qu'une telle politique de la part du FNS pourrait avoir d'une manière globale sur le personnel de l'Université. Elle se sent légitimée à réagir dès lors qu'elle considère sa mission comme une contribution à l'amélioration des conditions de travail du personnel de l'UNIL. Sans parler des chercheurs et chercheuses dont l'activité intellectuelle serait lourdement touchée par cette décision, l'uniformisation des échanges scientifiques en anglais aurait très sûrement des conséquences pour des personnes qui ne sont pas directement concernées par la recherche mais qui travaillent avec les chercheurs.

Plus généralement, l'interaction active et réciproque entre recherche et enseignement dans un monde universitaire qui serait dominé par l'anglais se trouverait menacée. Dans le contexte académique, une langue ne sert pas seulement à communiquer mais à formuler un savoir en vue de le transmettre aux étudiantes et aux étudiants, à innover dans son domaine, que l'on soit anglophone, germanophone, italoophone, hispanophone ou autre. La domination de l'anglais aurait également des conséquences sur l'ensemble des personnes concernées par l'activité d'enseignement, les conseillers et conseillères aux études, les personnels des décanats, en particulier, et pourrait mettre en péril l'égalité des chances qu'il nous appartient d'assurer à tous les niveaux.

De plus, les répercussions d'une telle décision du FNS sur les rapports que l'UNIL entretient avec la société qui l'entoure et lui donne sens s'avèrent préoccupantes, surtout si cette décision prélude à une extension de l'usage de l'anglais dans les échanges que le FNS entretient avec les chercheurs et chercheuses dans toutes les disciplines des sciences humaines et sociales. La Copers est profondément attachée à la conception d'une université de service public, établissant une relation étroite et intense avec une société qui n'est pas majoritairement anglophone.

Pour toutes ces raisons, notre Commission s'associe à l'action menée en science politique contre l'imposition de l'anglais au stade des projets de recherche, action à la fois concrète et symbolique qui pourra bénéficier un jour aux autres disciplines des sciences humaines et sociales.

La CoPers, on l'a compris, s'associe également à toutes les mesures prises en faveur des langues nationales. Elle rappelle que le français, langue minoritaire en Suisse, doit à ce titre être encouragé. Les autorités politiques, économiques et scientifiques dans ce pays sont tenues d'entendre cela. La CoPers profite dès lors de cette occasion pour affirmer son attachement à la langue française dans un univers globalisé, langue parlée en Suisse romande et enseignée notamment à la Faculté des lettres de l'UNIL dans un dialogue fécond avec les autres langues.

**Un membre de la CoPers, la professeure Christine Mohr, ne souhaite pas co-signer ce texte.**